



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :  
17  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de pouvoirs : 3  
Nombre de membres absents : 3

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 12 octobre 2021

**OBJET :**

DE-CCAS-21-10-1-06) PROPOSITION DES FAMILLES POUR LE LEGS PATHE

**L'an deux mille vingt-et-un, le mardi douze octobre à dix-sept heures,**

**Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 07 octobre 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.**

**Présents** : Mme BRÉON, M. CHARDON, Mme DUPRE, Mme ETIENNE, Mme HUET, Mme JOURION, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. MORAINÉ, M. POLITZER, Mme POLLARD.

**Pouvoirs** : Mme De VINZELLES (pouvoir à M. LEBEAU), Mme GAUVAIN (pouvoir à Mme ETIENNE), Mme GUYOMARD DE PREAUDET (pouvoir à M. MORAINÉ).

**Excusés** : M. COMBE, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LIBERT-ALBANÉL.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-269400479-20211012-lmc1H8898H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 15/10/2021  
Date de Publication : 18/10/2021

Le Conseil d'administration,

Vu l'acte de donation des époux PATHÉ accepté par la Ville en 1923 ;

Vu la délibération du 4 février 1958 approuvée par Monsieur le Préfet de la Seine le 25 juin 1958 fixant les conditions d'attribution des revenus de la donation PATHÉ

Vu l'exposé de la situation des 4 candidatures au legs Pathé ;

### DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE UNIQUE : choisit de proposer au conseil municipal de la Ville les deux familles vincennes ci –dessous, pour prétendre au bénéfice du legs Pathé, pour l'année 2021 :

Madame T

Madame M

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON  
Vice-Présidente

*Signé*